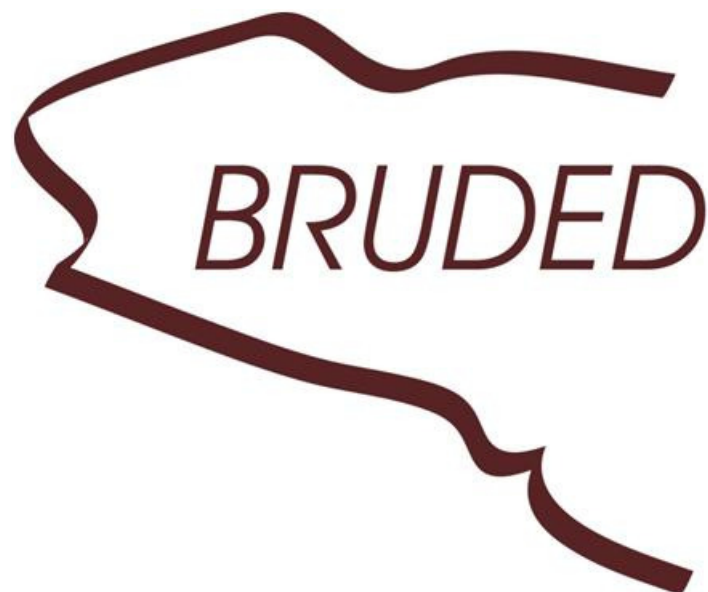




[LES PETITES COMMUNES ET L'AGENDA 21]

Mise en réseau d'expériences



Brennilis, le 21 septembre 2010

SOMMAIRE

Les remerciements de Bruded	3
Les Participants.....	4
Rappel de l'ordre du jour.....	5
Tour de table	6
La pertinence de la démarche Agenda 21 pour la gestion communale	8
Quelques données contextuelles	8
L'Agenda 21 : qu'est-ce que c'est ?	9
L'Agenda 21 : pour quoi faire ?	10
Conclusion	11
Temps d'échanges	12
Agenda 21, à quels niveaux ?.....	14
Des objectifs différents selon l'échelle de mise en œuvre.....	14
Une nécessaire cohérence.....	14
Temps d'échanges	15
Agenda 21, quelles méthodologies de mise en œuvre ?.....	17
L'exemple de Brennilis.....	17
Temps d'échanges	19

LES REMERCIEMENTS DE BRUDED

PAR SON VICE-PRESIDENT POUR LE FINISTERE, ALAIN LE BRUSQ

« Merci à l'équipe municipale de Brennilis, et particulièrement à son maire Jean-Victor GRUAT et à ses adjoints Marcel GERARDIN, Françoise BORGNE et Olivier MAGOARIEC pour leur accueil et leur coopération dans l'organisation de cette rencontre. Et merci à tous les participants d'être venus aussi nombreux et de toute la Bretagne.

En dehors de nos adhérents et de leurs invités, nous sommes particulièrement heureux d'accueillir Bruno Le Men chargé de mission au Conseil Général du Finistère et Claude Duval, président de l'association Notre Village qui introduiront les deux premiers débats. Il est important pour nous de rappeler que le CG29, dans le cadre justement de son agenda 21, soutient l'association BRUDED. Nous sommes donc heureux aujourd'hui d'organiser cette rencontre sur son territoire.



Nous avons également le plaisir d'accueillir parmi nous le CG22, le Parc Naturel Régional d'Armorique et la SAFI (société d'aménagement du Finistère) qui viendront apporter leurs témoignages au cours des échanges.

Nous laisserons chacun d'eux se présenter au cours du tour de table qui va suivre.

Comme vous le savez tous, BRUDED est un réseau d'échanges d'expérience entre communes sur le développement durable et solidaire. Nous comptons aujourd'hui 118 adhérents, les deux derniers arrivés étant La Chapelle-Bouëxic (35) et Rosnoën (29).

L'idée des rencontres de BRUDED est de mutualiser les idées, de partager ses expériences, bonnes ou mauvaises entre élus, dans un esprit d'entraide et de solidarité. Il ne s'agit pas de prêcher la bonne parole ou de donner une leçon aux autres, mais bien d'apporter chacun à son niveau sa petite pierre pour pouvoir aller plus loin ensemble.

Ces échanges sont toujours très riches et permettent notamment :

- de conforter la volonté politique de faire, grâce à des témoignages directs et concrets (« si d'autres l'ont fait, je peux le faire »)
- de démystifier certaines démarches qui peuvent apparaître compliquées pour certaines communes ("il n'y a pas de méthode absolue, celle que l'on met en place localement, et qui nous correspond est la meilleure")
- de concrétiser son projet en écoutant les autres ("je ne vais pas faire pareil, mais en les écoutant ça m'aide à concrétiser mon propre projet ")

Et a contrario parfois le témoignage des autres nous permet simplement de constater qu'on suit le même tracé, ou qu'on traverse les mêmes questionnements et les mêmes blocages, c'est rassurant aussi.

Et si aujourd'hui on a invité d'autres personnes en dehors des adhérents (sur proposition de Jean-Victor Gruat et de Bruno Le Men), c'est pour pouvoir répondre en direct à certaines de vos interrogations, et aussi élargir les débats et vous apporter un œil extérieur. Nous avons aussi tenté de réduire le nombre de participants pour que chacun dispose d'un certain temps de parole.

Les inscriptions à cette rencontre ont été nombreuses, ce qui prouve que le thème est d'actualité et que sans doute, vous avez encore beaucoup de questionnements sur le sujet. »

LES PARTICIPANTS

COLLECTIVITES ET LEURS INVITES	PRENOM NOM	FONCTION
MAIRIE DE BRENNILIS	Jean-Victor GRUAT	Maire
	Marcel GERARDIN	Adjoint
	Olivier MAGOARIEC	Adjoint
	Françoise BORGNE	Adjointe
	Anita DANIEL	Conseillère
	BIRHART Sylvie	Adjointe
CONSEIL GENERAL DU FINISTERE	Bruno LE MEN	Chargé de mission
	Marie-José FICHOUE	Chargée de mission
CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR	Till HARES	Chargé de mission
CC DU PAYS DE LIFFRE (35)	Stéphane POULAIN	Technicien Spanc / chargé de l'agenda 21
MAIRIE D'AMBON (56)	Bernard AUDRAN	Maire
	Michel LE DENMAT	
	Jean-Luc COUEDEL	
MAIRIE D'ARZANO (29)	Alain JEGO	Conseiller
	Alain LE BRUSQ	Conseiller et Vice-Président de BRUDED
MAIRIE DE BERRIEN (29)	Marie-Pierre COANT	Maire
MAIRIE DE BLAIN (44)	Laurence LEGOUX	Adjointe
MAIRIE DE BOUVRON (44)	Dominique GUITTON	Conseiller
	Laurent BISSERY	Conseiller
FDCIVAM 44	Gwenn ABAZIOU	Chargée de mission
MAIRIE DE GUIMAEC (29)	Georges LOSTANLEN	Maire
	Dominique BOURGES	Adjointe
	Yvette ETIEN	Adjointe
MAIRIE DE LA VRAIE CROIX (56)	Dominique ROUILLE	Adjoint
CC DU PAYS DE QUESTEMBERT (56)	Tanguy CHEVAL	Chargé Aménagement du territoire
MAIRIE DE LANGONNET (56)	Françoise GUILLERM	Adjointe à l'environnement
MAIRIE DE LANMEUR (29)	Christine PRIGENT	Conseillère déléguée à l'environnement
	Monique REMEUR	Adjointe
MAIRIE DE LE SOURN (56)	Marcel RENAUD	Adjoint
	Daniel GUEGAN	Adjoint
	Mélanie MAYEL	Secrétaire
MAIRIE DE LOCQUeltas (56)	Henri LE PORHO	Maire
	Charles GUHUR	Adjoint
MAIRIE DE LOPERHET (29)	Jean-Yves LE GUERN	Conseiller
	Georges HERVE	Adjoint
	Hélène PASQUET	DGS
MAIRIE DE MELLE (35)	Claude DUVAL	Maire et Président de Notre Village
MAIRIE DE PLOUEGAT MOYSAN (29)	François GIOTTO	Maire
	André FLOCH	Agent
MAIRIE DE PLOURIVO et CC DE PAIMPOL-GOËLO (22)	Michel RAOULT	Maire et vice président de la CC de Paimpol-Goëlo, en charge de l'A21
MAIRIE DE SAINT ARMEL (56)	Yves LEVESQUE	Adjoint au DD et solidaire

COLLECTIVITES ET LEURS INVITES	PRENOM NOM	FONCTION
MAIRIE DE SENE (56)	JF DRAIN	Adjoint à l'environnement
	Christophe LE GALL	Responsable environnement et DD
BRETAGNE VIVANTE	Daniel PIQUET PELLORCE	Administrateur
	Emmanuel HOLDER	Responsable sites naturels
PARC NATUREL REGIONAL D'ARMORIQUE	Mickaël TOULLEC	Chargé de mission Environnement Energie
SAFI (Société d'Aménagement du Finistère)	Philippe BEAUDOUX	Directeur Général
	Thomas FORTIN	Chargé d'études

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

9h15 : Café de bienvenue

9H30 : **Allocutions introductives** par Jean Victor GRUAT, maire de Brennilis et Alan LE BRUSQ, vice-président de BRUDED

9H40 : **Tour de table** pour une présentation rapide de chaque participant au regard du thème global

10H00 : **La pertinence de la démarche Agenda 21 pour la gestion communale** (à quoi ça sert, l'existence d'un agenda 21 est-elle une pré-condition pour certaines aides, comment valider son agenda 21, etc.)

Introduction par Bruno le Men, chargé de mission DD, Conseil général du Finistère - Présentation de 15 min suivie d'un débat

10h45 : **Agenda 21, à quels niveaux ?** (Démarche Agenda 21 dans le cadre communal, communautaire, au niveau du pays, du département, de la région. Complémentarité des démarches ou exclusivité. Les chevauchements de compétence et les zones frontalières)

Introduction par Claude DUVAL, maire de Mellé (35) et Président de l'association Notre Village - Présentation de 15 min suivie d'un débat

11h30 : **Agenda 21, quelles méthodologies de mise en œuvre ?** (Baromètre du développement durable, groupes de travail, comité de pilotage, questionnaires, recensement des activités, état des lieux, recours à des stagiaires, à un bureau d'études...)

Introduction par Brennilis - Présentation de 15 min suivie d'un débat

12h45 : **Conclusions**, par BRUDED

Et en option :

13H00 : **Déjeuner à l'auberge du terroir du Youdig** (à la charge du participant)

14H30 : **Visite guidée de la Maison du Lac** – Centre d'information du Public

TOUR DE TABLE

Chaque collectivité a présenté très brièvement l'état d'avancement de sa démarche Agenda 21 (notée ci-après A21) et pouvait également citer un ou deux projets qu'elle avait mis en œuvre en matière de développement durable (noté DD). Les autres intervenants ont expliqué en quelques mots la raison de leur présence à cette rencontre.

LOPERHET-29 (3650 habitants) a fait un état des lieux de la commune en vue de lancer un A21. La municipalité souhaite aller plus loin dans la démarche, mais faute d'accompagnement, elle s'interroge dans l'immédiat sur la manière de le traduire noir sur blanc. Elle a mené des actions par exemple sur l'éclairage public, et fait part également d'un projet privé d'éco-habitat groupé baptisé Ecocum¹ que la mairie a soutenu.

SAINT-ARMEL-56 (800 habitants) insiste sur le volet solidaire du DD. La commune a déjà mis en œuvre des actions du type zéro produits phytosanitaires pour les espaces communaux. Elle s'interroge sur l'échelon pertinent pour mener la démarche d'A21 : commune ou intercommunalité ?

GUIMAËC-29 (950 habitants) est une commune avec une zone côtière bien préservée. Elle est en cours de révision de son POS en PLU, d'où son intérêt pour un A21 qui, outre son approche globale, est aussi un outil pédagogique. L'aménagement de l'éco-lotissement est en cours. Dans le cadre du CEP (contrat en énergie partagé), mène une action de réduction de l'éclairage public avec coupure à 22H30.

LANMEUR-29 (2200 habitants) est nouvelle venue dans le réseau. Elle a initié de nombreuses petites actions qui ont leur importance comme le recensement des voies communales, le diagnostic eau/énergie (pour limiter les consommations), un projet de maison de santé... L'A21 permettrait de les coordonner et des rendre cohérentes.

BOUVRON-44 (2700 habitants) a un A21 en cours. Le comité de pilotage est constitué. L'objectif est de lancer une dynamique collective au delà des élus. La restauration scolaire à 100% bio est portée par une association de parents d'élèves. En démarche PLU et zéro phyto. Volonté politique de mettre en place un assainissement avec filtre roseaux pour 2000 équivalents habitants.

BLAIN-44 (9000 habitants) ne se considère pas comme étant une petite commune avec ses presque 10 000 habitants et 100 agents, même si les problématiques sont souvent identiques. La commune s'est lancée dans un A21 avec deux axes principaux : les actions sociales de solidarité et l'intégration des services à la démarche. Volonté d'aller doucement, sans accompagnement (par crainte d'un agenda 21 stéréotypé), d'autant qu'il n'y a pas de budget spécifique affecté au projet.

LE SOURN-56 (2000 habitants) a un projet d'A21 avec un questionnaire sur le moyen à utiliser pour associer la population et les agents à la définition et la mise en œuvre des futures actions. Démarche de zéro phyto (y compris pour le cimetière) et projet de cantine scolaire en éco-construction avec notamment un bardage en châtaignier de pays et une membrane photovoltaïque.

SENE-56 (8400 habitants) a un projet d'A21 en cours au niveau des services (une centaine d'agents) et s'interroge actuellement sur comment les services vont fonctionner dans la transversalité et dialoguer avec les autres acteurs (élus, population...) dans le cadre de la mise en œuvre de l'A21 communal. Des comités consultatifs sont déjà actifs. La commune abrite une zone naturelle importante. Projets de pôle agricole pour gérer le foncier et de ZAC avec éco-quartier.

LOCQUeltas-56 (1550 habitants) a lancé un A21 en 2010 en commençant par le baromètre du développement durable. Les élus et les agents ont produit un diagnostic technique qui va ensuite servir de support de réflexion pour la population. Se font accompagner. La commune est signataire de la charte de l'Eau & Urbanisme élaborée à l'initiative du Syndicat mixte du Loc'h et du Sal².

¹ www.eco-sol-brest.net/Ecocum-un-projet-d-habitat-groupe.html

² <http://smls.jimdo.com/volet-citoyens-et-collectivite/C3%A9s-locales/d%C3%A9marche-eau-urbanisme>

AMBON-56 (1600 habitants) commence tout juste la démarche A21 avec un appel d'offres qui sera lancé dans les tous prochains jours. La commune a mis en œuvre une ZAC avec zéro phyto, interdiction du PVC... Actions aussi sur les économies d'énergie dans les bâtiments publics et pratique du pédibus avec des hauts et des bas.

ARZANO-29 (1400 habitants) fait partie de la communauté de communes du pays de Quimperlé qui a lancé sa démarche d'A21 parallèlement à l'élaboration de son SCOT. Sentiment d'un manque de connaissance de ce que font les autres communes et d'un manque de concertation entre elles. Nombreuses actions autour de l'eau sur le bassin versant du Scorff.

PLOUEGAT-MOYSAN-29 (600 habitants) a adhéré récemment au réseau BRUDED. La commune est composée de 61 hameaux ou lieux-dits, l'habitat y est donc très dispersé. Elle a un projet d'aménagement du centre bourg avec la volonté d'intégrer différents critères de DD comme le développement des liaisons douces...

La communauté de communes du PAYS DE LIFFRE-35 en est au tout début de la démarche au stade de l'état des lieux. Elle a pour mission la coordination des A21 communaux de ses 5 communes. Elle souhaite s'appuyer sur les expériences des autres pour nourrir leur réflexion.

LA VRAIE CROIX-56 (1300 habitants) a validé son A21 en 2008 et celui-ci a été reconnu par le ministère en 2010. Petite commune avec petits moyens d'où un choix d'actions à sa portée, mais qui sont menées à leur terme. Pour exemples : gestion différenciée des espaces verts et guide de l'éco-construction.

La communauté de communes du PAYS DE QUESTEMBERT-56 (comprend la commune de La Vraie Croix) a fait la conjonction entre la démarche de projet de territoire (en cours) et la volonté des élus de réaliser un A21. Mais il existe des différences importantes de sensibilité entre les communes. L'A21 sera un outil de planification des actions qui seront mises en œuvre. Il est prévu aussi à terme un A21 des services.

BERRIEN-29 (1000 habitants) compte 25 hameaux et une carrière de Kaolin. La commune gère l'eau en régie municipale, a mis en place une démarche zéro phyto (hors cimetières), a introduit 20% de bio à la cantine en association avec un potager bio. Projet d'aménagement du bourg.

LANGONNET-56 (2000 habitants) a mené de multiples actions mais qui manquent de cohérence. Restauration communale en régie depuis 2010 avec un volonté de s'approvisionner en local. L'assainissement est aussi en régie.

La communauté de communes de PAIMPOL-GOËLO-22 a un A21 en cours. Le diagnostic partagé a été réalisé et le programme d'actions est en cours d'élaboration. Question : comment faire en sorte que les petites communes adhèrent à la démarche?

Le Conseil Général du Finistère a lancé un A21 en 2006 sur l'ensemble de son territoire. Celui-ci a fait l'objet d'un bilan en 2009. Les objectifs pour la période 2010-2014 reprennent les enjeux majeurs définis en 2006 qui, après actualisation, sont déclinés sous forme d'objectifs stratégiques pour le Finistère de demain. Par ailleurs, une démarche d'éco-responsabilité est également mise en œuvre en interne dans les différents services du CG.

Le Conseil Général des Côtes d'Armor réalise actuellement le bilan d'étape de leur A21 et s'interroge sur comment mettre en réseau les communes engagées dans des démarches de DD et d'A21.

La SAFI, Société d'Aménagement du Finistère, a l'expérience d'assistance à la mise en œuvre d'A21, notamment celui achevé de Roscoff. En tant que bureau d'études, la SAFI peut apporter de l'ingénierie dans les phases de sensibilisation, de diagnostic et d'élaboration de programme d'actions.

L'association BRETAGNE VIVANTE s'intéresse à tous les A21. Elle a collaboré à la cartographie des plantes invasives sur la commune de Brennilis et gère la maison des castors. Elle a passé une convention avec la commune pour réaliser des animations destinées aux enfants et au grand public.

Le Parc Naturel Régional d'Armorique s'étend sur 125000 hectares et compte 61000 habitants répartis sur 44 communes adhérentes. La charte révisée est en vigueur depuis 2009. Les communes adhérentes et collectivités locales s'engagent à être vigilantes quant à la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, à la préservation d'espaces et de paysages remarquables dans leurs projets respectifs d'urbanisme et d'aménagement.

LA PERTINENCE DE LA DEMARCHE AGENDA 21 POUR LA GESTION COMMUNALE

PAR BRUNO LE MEN, CHARGE DE MISSION DD AU CG29

QUELQUES DONNEES CONTEXTUELLES

L'agenda 21 dans la réglementation française

L'agenda 21 est un plan d'action pour le XXI^e siècle adopté par 173 chefs d'État lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992. Il décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales.

En France, la **loi du 12 juillet 2010 portant engagement nationale pour l'environnement, dite loi Grenelle 2**, donne pour la première fois un cadre réglementaire au contenu des agendas 21 territoriaux. L'agenda 21 est positionné comme un projet de territoire et ses cinq finalités sont précisées (lutte contre les changements climatiques, préservation de la biodiversité...).

Extraits de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement pour l'environnement (Loi Grenelle 2)

CHAPITRE V : Projets territoriaux de développement durable

■ Article 252 :

- « Les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux élaborés par les collectivités territoriales contribuent à la mise en œuvre du chapitre 28 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de 1992 et aux engagements de la Déclaration des collectivités territoriales au Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002. »

■ Article 253 :

- L'article L. 110-1 du code de l'environnement est complété par des III et IV ainsi rédigés :
 - « III. – L'objectif de développement durable, tel qu'indiqué au II, répond, de façon concomitante et cohérente, à cinq finalités :
 - 1/ La lutte contre le changement climatique ;
 - 2/ La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
 - 3/ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
 - 4/ L'épanouissement de tous les êtres humains ;
 - 5/ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
 - « IV. – L'Agenda 21 est un projet territorial de développement durable. »

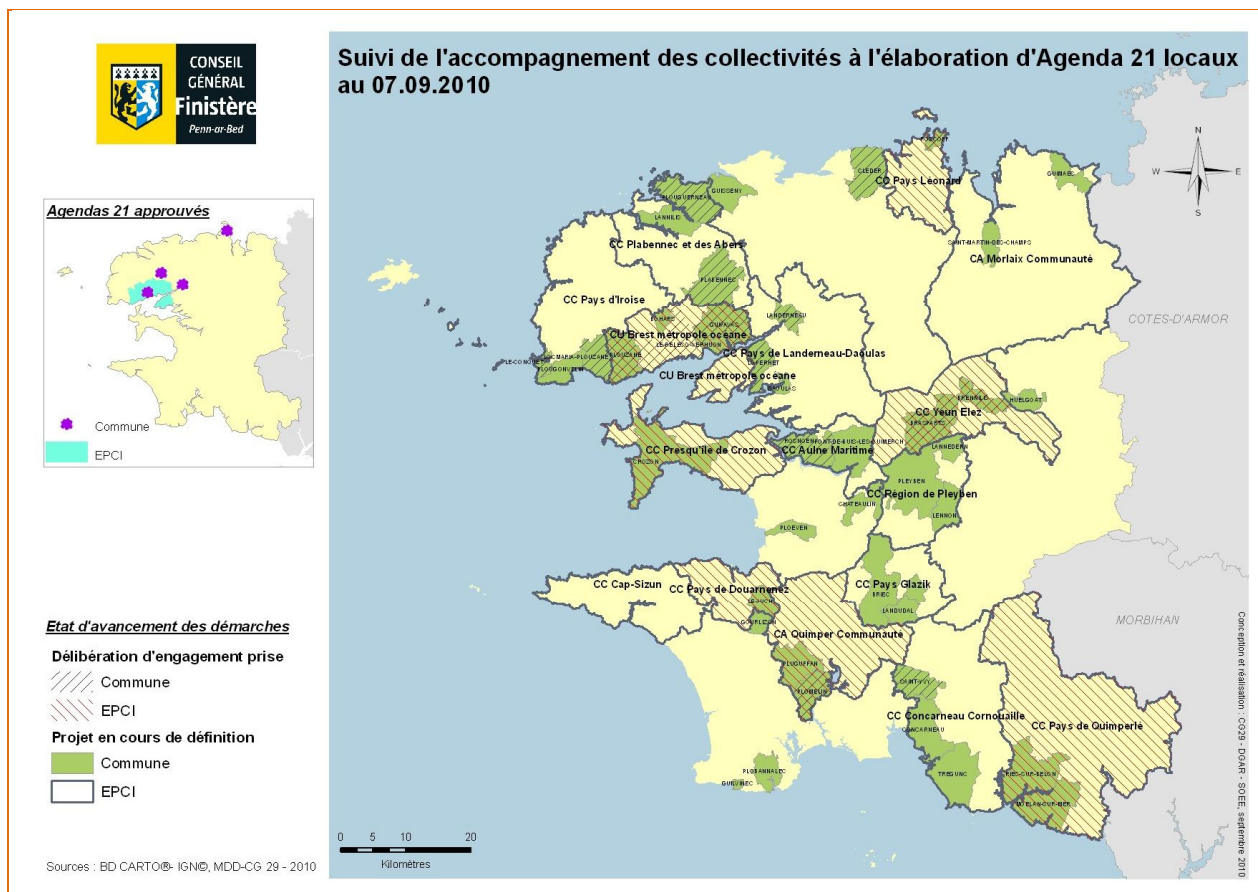
■ Lien Internet pour consulter la loi dans son intégralité :

- www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=04497CC7BC0A3CA880612FD9638F753F.tpdjo06v_2?cidTexte=JORFT-EXT000022470434&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

L'Agenda 21 du Finistère

Comme évoqué lors du tour de table, le Conseil Général du Finistère s'est engagé dans un Agenda 21 depuis 2006 (programme disponible sur Internet : www.cg29.fr/Le-Finistere-durable). C'est dans ce cadre que le CG29 favorise l'émergence d'agendas 21 à un niveau plus local (commune, intercommunalités, pays), pour mieux atteindre le quotidien des Finistériens.

Comme le montre la carte suivante, l'engouement des collectivités Finistériennes pour l'Agenda 21 s'est fortement accentué ces dernières années. Ainsi aujourd'hui, plus de 60% des Finistériens vivent sur un territoire communal ou intercommunal engagé dans l'élaboration d'un Agenda 21. Cinq de ces agendas ont déjà été approuvés par le Ministère : Roscoff, Landerneau, Plabennec, ville de Brest et BMO (Brest Métropole Océane). Très souvent, les expériences réussies font tache d'huile et incitent les collectivités voisines à s'engager à leur tour dans cette démarche.



Agendas 21 en cours sur le Finistère

[Source : CG29]

L'AGENDA 21 : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une démarche globale bien au-delà de la seule vision environnementale

Bruno Le Men rappelle que l'Agenda 21 ne concerne pas que l'environnement. En effet, il ne faut pas oublier les deux autres piliers du développement durable que sont les domaines du social et de l'économie. A titre d'exemple, il cite les thèmes suivants qui ont toute leur place dans l'Agenda 21 :

- Solidarité et coopération décentralisée
- Santé
- Sécurité (risques naturels et technologiques)
- Sécurité (prévention des incivilités)
- Accès à la connaissance
- Culture
- Sport et loisirs
- Développement économique
- Tourisme
- Agriculture et gestion des forêts
- Emploi
- Urbanisme, aménagement, logement
- Déplacements, transports et infrastructures
- Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles
- Energie
- Gestion responsable et services au public

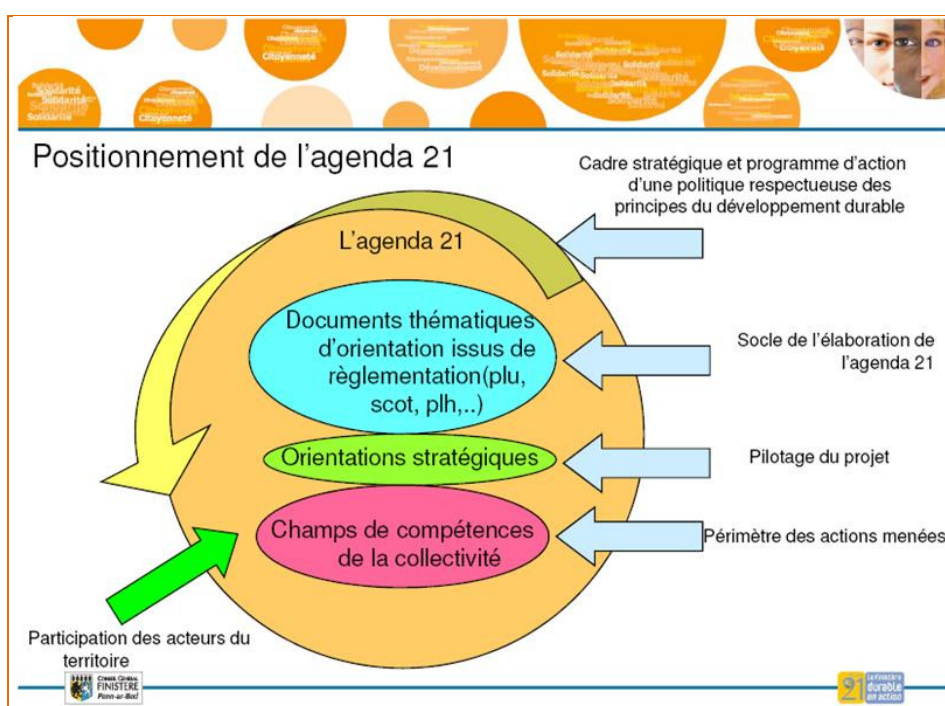
Cette démarche constitue de fait une réflexion globale sur tout ce qui concerne la vie des habitants d'un territoire.

Un cadre global aux actions de Développement Durable

L'Agenda 21 est un document chapeau qui crée une cohérence d'ensemble et donne une orientation stratégique aux actions menées sur le territoire.

Ainsi, il reprend (ou inspire, selon s'il est fait avant ou après) les engagements formulés dans les différents documents réglementaires du type PLU (plan local d'urbanisme), SCOT (schéma de cohérence territoriale), PLH (programme local de l'habitat)...

En outre, c'est une démarche qui intègre tous les acteurs du territoire et incite à avancer ensemble, dans la même direction.



Positionnement de l'Agenda 21

[Source : CG29]

L'AGENDA 21 : POUR QUOI FAIRE ?

L'intérêt pour la collectivité à s'engager

L'intérêt pour une collectivité à s'engager dans une démarche d'agenda 21 est multiple. Bruno Le Men en rappelle quelques exemples :

- Apporter selon ses compétences et sur son territoire une **réponse aux engagements internationaux** de la France,
- Rechercher l'**exemplarité** de la collectivité vis à vis des finalités du développement durable,
- proposer une **cohérence** d'ensemble des choix pour un territoire, un bassin de vie par une approche globale et transversale,
- **Valoriser** le territoire en mobilisant un maximum d'acteurs dans un projet ambitieux, fédérateur et porteur d'innovation sur le long terme et en recherchant les bons moyens pour mobiliser ces acteurs : forums, questionnaires...),

- ➔ Développer une **culture commune** à tous les acteurs pour construire une vision à moyen et long terme,
- ➔ **Maîtriser les dépenses publiques** par une approche globale dans les choix de la collectivité.

L'Agenda 21 facilite les relations partenariales

C'est l'une des conséquences de ce qui a été souligné avant : l'agenda 21 se construit en concertation avec les différents acteurs du territoire d'une part (projet fédérateur), et d'autre part, il permet de rendre plus lisible la politique de développement durable du territoire, notamment pour les acteurs extérieurs (cohérence dans les prises de position qui sont en outre connues de tous).

Bruno Le Men précise que dans le cadre des relations partenariales entre une collectivité et les groupements de collectivités auxquels elle appartient (intercommunalité, pays...), la recherche de convergences sera plus aisée si :

- une réflexion stratégique globale est menée à chaque échelle de territoire,
- l'action des collectivités est orientée pour répondre aux mêmes finalités,
- les actions menées et les résultats attendus sont évaluable.

L'Agenda 21 répond aux nouvelles exigences imposées aux communes de plus de 50 000 habitants

La loi du 12 juillet 2010 demande aux communes de plus de 50 000 habitants de présenter, avant le vote de leur budget, un rapport de la situation du territoire en matière de développement durable et des actions engagées en la matière. La même demande est faite aux départements et régions.

Si l'Agenda 21 n'est pas la seule façon de souscrire à cette nouvelle exigence réglementaire, il représente l'une des réponses les mieux appropriées. Il est envisageable que ce type de pratique s'étende ensuite aux communes plus petites. L'Agenda 21 permettra ainsi de plus en plus aux collectivités de répondre à ces nouvelles demandes des organismes financeurs de se justifier de ses démarches de développement durable.

Extraits de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement pour l'environnement (Loi Grenelle 2)

CHAPITRE VI : Débat en matière de développement durable

■ Article 255 :

- « Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret.
- « Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants. »

CONCLUSION

Bruno Le Men résume ainsi l'Agenda 21 :

- ➔ Un Agenda 21 c'est un ensemble d'actions concrètes respectueuses des finalités du développement durable répondant aux grands enjeux du territoire concerné.
- ➔ La démarche d'élaboration puis de mise en œuvre est pilotée par une ou plusieurs collectivités aux compétences propres.
- ➔ En participant à sa construction, l'ensemble des acteurs du territoire apporte une vision et une sensibilité permettant l'enrichissement du projet.
- ➔ Le suivi et l'évaluation quantitatifs ou qualitatifs de la mise en œuvre de l'agenda 21 permet d'objectiver le degré d'avancement de la démarche menée.

TEMPS D'ÉCHANGES

➔ L'Agenda 21 est-il ou va-t-il être une condition pour obtenir certaines aides financières ?

Bruno Le Men : Les aides du CG29 ne sont pas directement conditionnées à la mise en place d'un A21 communal. Toutefois, indirectement, le CG, tout comme la Région (à travers l'Eco-Faur), éco-conditionne de plus en plus ses aides et une commune dans cette démarche répondra plus facilement aux critères exigés.

➔ Comment valide-t-on un Agenda 21 ?

BLM : Le Ministère a mis en place une labellisation qui s'appuie sur un référentiel national (voir lien dans encadré).

Documents à destination des petites collectivités s'engageant dans un agenda 21

Voici 4 documents qui nous ont été recommandés par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement pour les petites collectivités souhaitant s'engager dans un agenda 21 :

■ **Plaquette résumant ce qu'est un Agenda 21 local :**

- Elle résume de façon très synthétique les objectifs et le contenu de l'agenda 21, les modalités de reconnaissance auprès du Ministère et donne quelques autres informations sur le contexte national :

- http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/09027-1_brochure4p-Agenda_21_09-04-10.pdf

■ **le Cadre de référence national pour les agendas 21 locaux :**

- Il fixe le cadre dans lequel doit s'inscrire un projet d'agenda 21 territorial pour être reconnu par le Ministère en précisant ce qu'est un projet territorial de développement durable, les finalités du développement durable ainsi que les éléments déterminants de la démarche.

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/01-27.pdf>

■ **Document rédigé par l'ARPE Midi-Pyrénées en collaboration avec quelques partenaires, à l'attention des élus :**

- Répond concrètement aux principales questions que peuvent se poser les élus au moment de se lancer dans un agenda 21 (quel est le périmètre de la démarche ? par quelle initiative faut-il commencer ? une délibération s'impose-t-elle ?...)

- <http://www.rare.fr/upload/documents/livret-de-sensibilisation.pdf>

■ **Document du CERDD Nord Pas de Calais, également destiné en priorité aux élus locaux :**

- Même principe que le document précédent, mais beaucoup plus détaillé, qui reprend, étape par étape, des questionnements, les résultats attendus et les principales recommandations, avec de nombreux exemples qui viennent illustrer les propos (mais surtout sur de grosses collectivités)

- http://www.cerdd.org/IMG/pdf/Cerdd_Agenda_21.pdf

Contact : Magali BARDOU, chargée de mission au Bureau des territoires MEEDDM CGDD / SEEIDD, Tél : 01 40 81 85 21, Magali.BARDOU@developpement-durable.gouv.fr

➔ N'y a-t-il pas un risque avec ces labels certifiés, d'avoir des agendas 21 « copiés-collés » ?

BLM : Le cadre général (référentiel) est effectivement le même, puisqu'il reprend les grandes thématiques qui font la vie du territoire. Mais en revanche, les résultats du diagnostic (et le programme d'actions qui en découle) seront eux propres au territoire. Par exemple pour certains, l'un des enjeux défini sera de renforcer l'urbanisation tandis que pour d'autres ce sera le contraire. Pour l'aspect participatif par exemple, chaque commune pourra traduire le cadre de façon différente sur le terrain. Celui-ci ne précise pas comment procéder (réunions de consultation ou questionnaire ou autre).

➔ Arzano : La commune est en train de réaliser un PLU, est-il possible de coupler cette démarche à celle d'un Agenda 21 ?

BLM : Lorsque l'on définit un PLU (plan local d'urbanisme), on est déjà dans une phase de diagnostic du territoire, donc on peut considérer en ce sens que c'est le bon moment de se lancer dans une démarche d'agenda 21. En outre, mener en parallèle les deux projets, c'est certainement favoriser une plus grande cohérence entre ces démarches, et notamment :

- cela améliore qualitativement le PLU,

- l'agenda 21 permet d'entretenir la dynamique qui a lieu autour du PLU³.

Remarque d'un participant : Le PLU, via le PADD (projet d'aménagement et de développement durable)⁴, va renseigner sur le volet environnemental et le volet économique de la politique de développement de la commune et aussi en partie sur le volet social (exemple sur la problématique de l'accessibilité), mais sans que cela soit systématique ni forcément détaillé. Par ailleurs, le PLU est élaboré essentiellement par les élus, et la population n'est pas forcément associée contrairement à l'agenda 21. La démarche d'agenda 21 va donc plus loin qu'une démarche de PLU.

Remarque 2 : C'est vrai que le PADD représente un gros travail qui finit malheureusement souvent dans un tiroir. L'intérêt de l'agenda 21 c'est aussi la mise en dynamisme du PADD.

Bouvron : Cela nous a semblé trop compliqué de faire en même temps le PADD et l'agenda 21. Pourtant, dans le PADD, on a fait un inventaire du patrimoine, ce qui nous a amené à aller à la rencontre des habitants. Cette expérience aurait pu être mise plus à profit si on avait mené de front l'agenda 21 et le PADD.

➔ Bruded : Quel est selon vous l'intérêt pour une collectivité de s'engager dans une démarche d'agenda 21 ?



Blain : L'intérêt que l'on y voit, c'est de mieux coordonner nos actions, de nous inscrire dans une démarche de progrès et donc de pouvoir évaluer ce que l'on fait. Une action réussie en appelle une autre...

Bouvron : Pour nous, l'intérêt d'un agenda 21 c'est de donner de la cohérence aux actions, de la réinterroger au vu des critères de développement durable. Les mêmes actions qui ne seraient pas dans un cadre d'agenda 21 pourraient apparaître décousues.

PNRA : L'importance de l'agenda 21 c'est de trouver des indicateurs, c'est l'aspect pédagogique qui permet de montrer à la population l'évolution du territoire, et que leurs efforts collectifs portent leurs fruits.

BLM : L'aspect participatif est beaucoup plus facile à mettre en œuvre à l'échelle d'une commune ou même d'une communauté de communes, par rapport à un conseil général. C'est beaucoup plus simple de mobiliser les citoyens. Sur le Finistère par exemple, nous avons réuni de l'ordre de 2000 personnes sur 800 000 habitants lors des dernières réunions participatives...

➔ Concrètement, combien d'actions doivent être menées par an ?

La Vraie-Croix : Nous, nous en avons programmé 5 ou 6.

BLM : Classiquement, l'agenda 21 définit 4 ou 5 axes stratégiques qui se déclinent chacun en une dizaine d'actions pour une durée trois ans environ.

³ Sur Rennes Métropole, l'un des trois volets de l'Agenda 21 est un « projet communautaire » (les deux autres volets étant la mobilisation des acteurs et le suivi-évaluation de la démarche), document porteur définissant la stratégie de développement, et dont la traduction géographique est directement illustrée par le SCOT (schéma de cohérence territoriale) : <http://observatoire-territoires-durables.org/spip.php?action=autoriser&arg=872> ou www.rennes-metropole.fr/agenda-21,179506

⁴ LE PADD est l'une des pièces constitutives du Dossier de PLU. Il expose le projet d'urbanisme de la commune ou de l'ensemble des communes concernées si le PLU est intercommunal.

AGENDA 21, A QUELS NIVEAUX ?

COMMUNAL, COMMUNAUTAIRE, D'UN PAYS, DEPARTEMENTAL... COMPLEMENTARITE DES DEMARCHES OU EXCLUSIVITE. LES CHEVAUCEMENTS DE COMPETENCE ET LES ZONES FRONTIERES

PAR CLAUDE DUVAL, MAIRE DE MELLE
ET PRESIDENT DE L'ASSOCIATION NOTRE VILLAGE⁵

La commune de Mellé, située au nord de l'Ille et Vilaine, compte 675 habitants et s'étend sur 1400 hectares. Elle dispose d'un agenda 21 reconnu par le Ministère depuis 2008.

DES OBJECTIFS DIFFERENTS SELON L'ECHELLE DE MISE EN ŒUVRE

Claude Duval est convaincu que le territoire d'une petite commune est une échelle tout à fait pertinente pour réaliser un Agenda 21. Il y existe une réelle proximité entre élus et citoyens qui permet d'espérer une plus grande implication de la population.

A l'échelle communale, l'objectif est de faire de la prospective et de définir les axes forts de la politique communale. Par exemple à Mellé :

- cela fait vingt ans que la commune travaille pour conserver et améliorer le patrimoine architectural ;
- des actions sont également menées depuis longtemps pour la reconquête du paysage et de l'environnement (remembrement dévastateur à la fin des années 70 puis reboisement progressif) ;
- la commune a misé également sur la culture et le tourisme rural.



Toutefois, la démarche communale ne peut ignorer celles des autres strates territoriales et particulièrement celle de son intercommunalité à qui elle a délégué un certain nombre de compétences. Au-delà, au niveau du Pays et du département, on passe à l'échelon institutionnel, avec une participation citoyenne non représentative.

UNE NECESSAIRE COHERENCE

Si la base de vie est la commune, la communauté de communes tend à devenir l'unité de fonctionnement. La commune doit donc interroger la communauté pour les compétences qu'elle lui a déléguées.

- Exemple : le PLH (programme local de l'habitat) nécessite une approche et une cohérence territoriale. Ainsi, Mellé qui est une commune rurale refuse tout développement de l'urbanisme et s'interroge : Faut-il construire des logements sociaux dans toutes les communes ?

⁵ L'association Notre Village a été créée en 1992 pour la sauvegarde des villages ruraux, parce qu'ils sont désormais « des terres d'avenir sur lesquelles il est important de maintenir la vie, il est surtout primordial de préserver le cadre de vie et de sauvegarder la qualité de vie ». L'association a créé le label « Notre village Terre d'Avenir » pour permettre aux villages d'aborder le développement durable de manière concrète et adaptée. Ce label est reconnu au niveau ministériel. Site Internet : www.notrevillage.asso.fr. Les communes finistériennes de Rosnoën ou Braspart par exemple travaillent avec cette association dans le cadre de leur agenda 21.

- Autre exemple : doit-on mettre en concurrence les zones d'activités entre communes d'une même intercommunalité ?

L'agenda 21 communal est fait pour faire émerger des débats qui doivent être soumis aux élus des autres échelles du territoire : ceux de la communauté ou du pays sur des questions de solidarités intercommunales (à travers le SCOT notamment), mais aussi au niveau de la Région (éco-conditionnalité des aides), voire de l'Etat si nécessaire (par exemple : est-il normal que la DGE soit calculée sur le nombre d'habitants ?).

Il n'y a pas de réponse toute faite, chaque situation est différente. Toutefois, pour un agenda 21 communal, il y a nécessité de rechercher une cohérence avec le territoire intercommunal et inversement. Cependant, si une commune est prête pour l'agenda 21, elle ne doit pas attendre que le premier pas vienne de la communauté de communes. Il lui incombera ensuite de sensibiliser les autres communes et l'intercommunalité à sa démarche. Elle doit **se lancer en ayant la volonté d'essaimer sur les territoires plus larges**. L'idéal serait que 100% des agendas 21 communaux incitent à un agenda 21 communautaire.

TEMPS D'ECHANGES

Quelques conseils à ceux qui veulent se lancer

Ces idées émanent du discours de Claude Duval et aussi des échanges avec les participants. En voici une synthèse :

- Partir de ce que l'on a et de ce que l'on a envie de faire.
- L'action concrète doit être privilégiée au discours.
- Nécessité d'expliquer en permanence aux habitants, aux institutions...
- Ne pas hésiter à être innovant, original mais expliquer pourquoi, justifier.
- Le seul agenda territorial c'est le communal/ Les habitants ne se préoccupent pas de qui a les compétences, et participent plus facilement à l'échelon communal.
- Les attentes des citoyens doivent être la base du programme.
- Aller au plus près des gens, jusqu'au niveau des hameaux, villages.
- Attention à ne pas se contenter du local. Ne pas oublier de relier les actions au global.
- Avoir la capacité de refuser le développement qui nous est proposé/imposé.

Exemples de témoignages

- La communauté de communes du Pays de Questembert regroupe treize communes dont certaines sont entrées tout récemment. La démarche qui a été lancée consiste à mettre en place un projet de territoire avec une analyse agenda 21 et qui va se décliner ensuite en actions concrètes.
- Pour l'un des participants, la communauté de communes doit se lancer dans un agenda 21 dès que l'une de ses communes commence à le faire, et le rôle de pilote doit être tenu au niveau communautaire.
- La SAFI rappelle que la commune a un rôle prépondérant en terme de proximité de la population, de relai de l'attente citoyenne.



-
- ➔ La commune de Bouvron a du mal à mobiliser les habitants sur des réunions publiques communales. En revanche, dans les comités de villages mis en place, 80% des habitants se déplacent. Au départ, ceux-ci avaient été mis en place pour expliquer la politique communale, aujourd'hui, c'est le lieu de concertation de la population...
 - ➔ Un élu confirme que le lieu de la participation c'est la commune. En revanche, dès que l'on parle du fonctionnement, de la cohérence, selon lui on est davantage à l'échelle de l'intercommunalité.
 - ➔ Un autre participant déclare que le travail, les commerces, sont concentrés dans les grandes villes et qu'à l'échelle de la communauté de communes, on a tendance à organiser les déplacements vers la grande ville. Pour lui, il faut donc veiller à ne pas participer à affaiblir encore le milieu rural.
 - ➔ il est rappelé également qu'il ne faut pas oublier les grands enjeux et notamment le déséquilibre Nord-Sud, qui est à l'origine de l'agenda 21 (conférence de Rio). Par exemple Saint Nolf a mis en place un agenda 21 « commune du Monde » qui les a aussi influencé.

AGENDA 21, QUELLES METHODOLOGIES DE MISE EN ŒUVRE ?

PAR JEAN-VICTOR GRUAT, MAIRE DE BRENNILIS

Brennilis est une commune rurale de 450 habitants située dans les Monts d'Arrée, et qui fait partie du Parc Naturel Régional d'Armorique. Elle s'étend sur 19 km² et compte 19 hameaux en dehors du bourg.

L'EXEMPLE DE BRENNILIS

Jean-Victor Gruat a souhaité présenter ici l'état d'avancement de sa commune sur son projet d'agenda 21, et expliquer pourquoi celui-ci est resté bloqué aujourd'hui. Ce compte-rendu s'appuie fortement sur la présentation qu'il a projetée lors de son discours.

Mars 2008 : « Bien vivre à Brennilis »

En mars 2008, la municipalité actuelle se présente sur une liste électorale « Bien vivre à Brennilis » regroupant des personnes d'horizons divers.

Dans leur programme, on peut déjà trouver une préfiguration d'agenda 21, mais de façon pour ainsi dire fortuite. Les objectifs proposés étaient en effet : vivre agréablement, vivre ensemble, disposer de loisirs, préserver les services publics...

Il y avait une volonté affichée aussi de rompre avec un passé de « chamailleries », d'où l'idée aussi de développer l'aspect participatif de la politique communale. Pour Monsieur Gruat, il est important de souligner également que le programme se voulait consensuel, et « pas plus vert que ça ». Il rappelle en effet que les populations locales se sont battues en faveur de l'installation de la centrale.



Les premiers pas vers une gestion participative

La municipalité crée plusieurs **comités consultatifs** : environnement, associatif, tourisme, jeunesse, centrale nucléaire, culture...

Par ailleurs, elle s'emploie à **rétablir les liens avec les industriels et les professionnels** (EDF, entreprise de salaison, commerces, La Poste...) pour rompre l'isolement de la municipalité avec les acteurs économiques et sociaux.

Les élus ont décidé également de « **raviver** » le **CCAS**, en leur proposant de travailler sur un programme d'actions pour offrir davantage de services.



La municipalité a beaucoup travaillé pour **amplifier la communication** de la commune, avec notamment la mise en ligne du bulletin municipal « La Gazette de Brennilis »

www.brennilis.com (avec possibilité de s'abonner via un flux RSS).

De nombreux documents sont mis en ligne sur le site internet de la commune, comme par exemple : les documents du PLU (www.brennilis.com/PLU), les documents sur l'agenda 21 (www.brennilis.com/agenda21), qui comprend notamment le diagnostic d'accessibilité handicapés (www.brennilis.com/agenda21/accessibilite/diagnostic) ou le compte-rendu de JV Gruat sur cette rencontre (www.brennilis.com/agenda21/regbruded.htm).

C'est une façon aussi de travailler **en toute transparence**.

Rechercher la pertinence et la cohérence

La commune mène de front beaucoup de « gros dossiers » : PLU, SPANC (service public d'assainissement non collectif), école, démantèlement de la centrale, nouveaux habitants, aménagement du bourg et du bord du lac...

Il a été jugé nécessaire de créer des éléments fédérateurs, comme par exemple :

- Charte des droits des administrés
- Préparation du Tro Menez Are
- Reprise des Fêtes communales
- La Gazette papier et électronique
- Le programme du CCAS

La charte des administrés est consultable dans son intégralité dans la Gazette N°43 (www.brennilis.com/Gazette/gazette43.pdf). Elle offre la possibilité à toute personne résidant ou travaillant sur le territoire de déposer une requête en mairie, qui s'engage à y répondre dans un délai donné. Concrètement, cela se fait dans un cahier, accessible à tous, où sont stipulées la requête et la façon dont la mairie y a répondu. 4 cahiers ont été remplis en 2 ans.

Une première réunion du Comité Consultatif Environnement s'est réunie début septembre 2008 et a proposé différents axes d'actions : suggestions méthodologiques pour un agenda 21 à Brennilis, livret de sensibilisation, baromètre breton du développement durable, possibilité de collaboration avec la communauté de communes, mention d'adhésion au réseau BRUDED (www.brennilis.com/agenda21/comites/ccenvironnementsept08.pdf).

Si le lien avec la communauté de communes a été immédiat à travers la Commission Environnement, il restait de nombreuses incertitudes sur qui est censé faire quoi (communauté de communes, pays COB, CG29, associations...).

La commune et la communauté de communes

Brennilis appartient à la communauté de communes du Yeun Elez (CCYE) qui regroupe 8 communes pour un total de 4400 habitants. Les compétences communautaires couvrent l'habitat, le tourisme, l'économie, la jeunesse, l'environnement, l'aménagement de l'espace, soit, souligne JV Gruat, l'essentiel des thématiques de l'agenda 21.

Pour le maire de Brennilis, les actions menées par la CCYE portent surtout sur les investissements, par exemple : rénovation de logements, commerces et zones communautaires, CLSH (centre de loisir sans hébergement), bords du lac, siège administratif. Les interactions avec la population, les associations sont limitées, il y a peu de communication interne ou externe. La Commission « Vie des Habitants », créée en 2008, joue un rôle d'aiguillon. Il souligne également que la Commission environnement a échoué à Brennilis « par défaut ».



Les étapes parcourues

JV Gruat rappelle les différentes étapes menées à la fois par la commune et la CCYE sur l'agenda 21 depuis septembre 2008 (voir illustration ci-après).

• Les étapes parcourues

• Brennilis

- ✓ Sept.08, CC environnement
- ✓ Janv.09, Formation élus et personnel au Baromètre breton du développement durable (Bretagne Vivante)
- ✓ Janv.09, La Gazette annonce la couleur
- ✓ Fév.09, Groupe de travail mixte CM-Personnel municipal, création de 2 sous-groupes (école et services)
- ✓ Mar.09, rapport des sous-groupes présentés au CM, répercuté par la Gazette
- ✓ Mar.09, Inscription budgétaire (3.000 €)
- ✓ Sept.09, ébauche volet environnemental par le CC Environnement
- ✓ Depuis: stagnation dans le cadre agenda 21, progression dans ses composantes

• CCYE

- ✓ Sept.08, Commission environnement, présentation SAFI
- ✓ Oct.08, Conseil communautaire décide « de s'engager dans une démarche Agenda 21 »
- ✓ Fév.09, Com. Env., « décollage » Basparts
- ✓ Juil.09, Présentation par B. Le Men
- ✓ Nov.09, la Commission Environnement demande au Cons. Comm. d'aller plus vite
- ✓ Janv.10, abandon du projet

Rappel des étapes parcourues par Brennilis et la CCYE

Source : Brennilis

Il faut souligner la volonté qu'a eue la municipalité de travailler tout d'abord en interne (« commencer par soi-même ») au niveau des services et de l'école.

Au niveau communautaire, la commune de Brasparts s'est elle aussi lancée dans une agenda 21. Elle s'appuie pour ce faire sur l'association Notre Village.

Malgré la stagnation, la pertinence et l'intention demeurent

Pour conclure, Jean-Victor Gruat signale que l'intérêt pour l'agenda 21 est réel, que ce soit au niveau des habitants ou de la municipalité. Il a noté par exemple 28 entrées dans le flux RSS de la commune sous « agenda 21 » (sur 538 depuis mars 2008).

En outre, des activités solides et une expérience participative dans les différents domaines de l'Agenda 21 ont été menées depuis 2008 (adhésion à BRUDED, Charte des droits, communication communale, vie associative et autres comités consultatifs, SPANC, eau et assainissement, captage, logement social, déchets verts, plantes invasives, PAVE, action culturelle, CCAS, ADMR, PLU, Tro Menez Are, Pays COB - LEADER, partenariats Bretagne Vivante, SAFI...).

Aujourd'hui, le maire de Brennilis note qu'il a tous les éléments en main pour faire le diagnostic de la commune, sauf qu'il ne sait pas comment faire, comment l'écrire... Il manque le déclic pour avancer plus en avant dans la démarche (qui ? quand ? comment ? pour quoi ?).

Un appui externe serait pour lui le bienvenu, à conditions de respecter le budget serré de la commune...

TEMPS D'ECHANGES

Voici des idées extraites des échanges qui ont eu lieu suite à l'intervention de Jean-Victor Gruat.

L'exemple de Bouvron

La rencontre autour de l'agenda 21 de Saint-Nolff a été déterminante.

En ont retiré deux choses importantes :

- Le rôle essentiel du comité de pilotage.

- Le besoin d'être accompagné.

D'où un budget de 20 000€ à 30 000€ réparti sur 3 ans. L' élu souligne qu'il est souvent plus difficile de faire passer un tel budget par rapport à un budget d'investissement, pourtant il faut relativiser ces dépenses.

A Bouvron, la décision est bien passée et le choix a été pris de travailler avec la FDCIVAM44 pour l'accompagnement ce qui permet :

- à chacun d'être à sa place,
- d'apporter un regard extérieur,
- de faire en sorte que la dynamique instaurée survive aux changements d'équipes municipales.

Le diagnostic s'est appuyé sur la Baromètre du Développement Durable⁶ avec un remplissage public et des démarches en porte à porte.

Les élus soulignent également le rôle moteur de l'évaluation qui permet un retour à la population. Dans le cadre du PLU par exemple, ils avaient constaté que les participants avaient été frustrés par ce manque de suite dans la démarche.

L'exemple de Locqueltas

Les élus de Locqueltas ont fait le choix de ne pas avoir d'accompagnement en continu. Ils font appel à un bureau d'études à la carte.

L'objectif est de ne pas se disperser, de définir 4 ou 5 enjeux et une dizaine d'actions concrètes.

L'agenda 21 sert de support pour faire preuve d'exemplarité et de levier pour inciter la population à suivre la municipalité.

L'exemple de La Vraie-Croix

La commune a créé un poste de chargé de mission (mi-temps en CAE-contrat d'accompagnement dans l'emploi) pour accompagner la démarche.

Un questionnaire a été lancé auprès de la population avec 30% de retours (Brennilis souligne que cela a été le cas aussi à Braspart où 750 questionnaires ont été envoyés aux personnes inscrites sur les listes électorales et il y a eu 250 retours). Puis la synthèse a été faite avec un retour à la population.

L' élu conseille également les actions à mener auprès des écoliers. Par exemple sur la commune, dans le cadre d'un projet de développement avec le Mali, ils ont fait venir un berger malien pendant 10 jours qui a apporté un regard neuf, en insistant par exemple sur l'importance de l'éducation ou de la gestion de l'eau.

L'agenda 21 permet de réunir des acteurs locaux aux intérêts contradictoires (exemple du Centre d'enfouissement des déchets qui traite 50 000 tonnes par an).

La démarche a permis d'identifier une soixantaine de volontaires disposés à participer à des actions qui visent à créer du lien social.



⁶ Outil développé par l'association Cohérence et destiné aux communes bretonnes pour faire le point sur leurs points forts et faibles en matière de développement durable : www.barometredudeveloppementdurable.org

L'exemple de Loperhet

Loperhet témoigne de sa difficulté actuelle à produire un document final en interne et ressent comme Brennilis le besoin de se faire accompagner.

L'exemple de Mellé

La commune a eu la chance de pouvoir s'appuyer sur la compétence d'un agent en interne qui s'est approprié la démarche.

Le diagnostic s'est fait sur la base d'un questionnaire de 700 questions (proposé par l'association Notre Village) auxquelles ont répondu les élus.

Claude Duval conseille en outre de penser dès le début à la labellisation par le Ministère, c'est plus facile ensuite de réaliser le dossier à déposer.

Il souligne également le rôle clé de l'évaluation pour rendre compte facilement de ses progrès à la population avec là encore la nécessité de définir très en amont les indicateurs.

Enfin, il souligne que le Ministère est ouvert à la diversité des approches, des méthodes, des actions. L'originalité est tout à fait possible, à condition bien sûr de bien la justifier.

Retour sur les ateliers participatifs de Roscoff par la SAFI

Le forum citoyen a rassemblé 160 personnes sur une journée (pour rappel, Roscoff compte environ 3800 habitants). La SAFI constate qu'une fois que les personnes ont participé, elles se retrouvent en attente et que ce sont aussi elles qui vont ensuite pousser pour que le projet se fasse.

Un participant souligne qu'il faut bien veiller à ne pas confondre concertation et communication. Il ne faut pas se contenter de faire savoir ce que l'on fait, mais aussi recueillir l'avis de la population.

Un autre met en garde contre la représentativité de ce type de réunion, qui tend à rassembler toujours les mêmes personnes.

Un guide pour les petites communes qui souhaitent s'engager dans un agenda 21

Face aux demandes des communes, le **Conseil Général du Finistère** propose, en concertation avec la **SAFI**, d'élaborer un guide pour les petites communes pour les aider à définir à quel moment elles pourraient avoir besoin de l'appui d'un organisme extérieur.

Ce guide est en cours d'élaboration et sa parution est prévue au cours du premier semestre 2011. Le **Conseil Général des Côtes d'Armor**, le **Parc Naturel Régional d'Armorique** et **BRUDED** participent également à ce travail. Ce guide devrait reprendre, étape par étape et de façon très synthétique :

- **l'objectif du module et les résultats attendus** à l'issue de celui-ci
- **les productions souhaitables** (documents à élaborer)
- **les étapes clés** de ce module (avec des exemples de questions à se poser pour avancer dans chacune d'elle)
- **les points de vigilance repérés** (qui conditionnent la bonne réussite de la démarche et dénotent les principaux risques à éviter)
- **l'externalisation possible** (aide extérieure envisageable et ce qu'elle peut apporter)

Pour aller plus loin...

- **Pour vous inspirer dans vos démarches, nous signalons également que le Conseil Général du Morbihan a mis en ligne un Recueil des démarches Agenda 21 engagées par les collectivités du Morbihan (daté du 29 septembre 2010) accessible à l'adresse suivante :**
 - www.morbihan.fr/UserFile/File/Agenda21/recueil_Agendas21_Morbihan_29-09-2010.pdf
- **L'observatoire des territoires durables indique également sur toute la France les agendas 21 déclarés ou reconnus par le Ministère en fournissant des fiches descriptives pour chacun :**
 - www.observatoire-territoires-durables.org

Et pour continuer les débats, n'hésitez pas à nous faire part de vos expériences, remarques, etc.

➡ **Contact : contact@bruded.org**



Les débats se sont poursuivis sur place également autour d'un bon repas à l'auberge du Youdig, puis certains participants sont allés à la Maison du lac pour avoir un retour des actions menées par EDF pour la communication vers le grand public.

